



Commission des solidarités

426 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/138

Résumé :

Le Département participe de façon volontariste au financement des frais de séjour de vacances des enfants bas-rhinois depuis plus de 25 ans.

Il octroie également des subventions aux associations intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	350 000,00 €
	TOTAL	350 000,00 €

4261 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Ces crédits sont consacrés à l'aide financière aux actions de soutien à la parentalité, en lien avec les mesures de prévention en direction des familles en difficultés, au soutien de structures d'accueil, aux actions favorisant le développement du lien parents/enfants et à la médiation familiale. Certaines associations interviennent dans un cadre complémentaire aux missions de l'aide sociale à l'enfance, ce qui justifie l'attribution de subventions de fonctionnement.

Par ailleurs une partie des crédits est affectée à des « allocations vacances » en complément des bons CAF. Ce dispositif, totalement facultatif, est fondé depuis 2010 sur une aide unique de 19 € par enfant pour les séjours d'au moins 14 jours consécutifs. Elle a concerné 953 enfants pour 2010 (18 107 €) et 744 enfants au 30/09/2011 (14 136 €).

Les associations présentent au Département les demandes de financement relatives à ces aides et déduisent de leur facture l'allocation versée par le Département.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

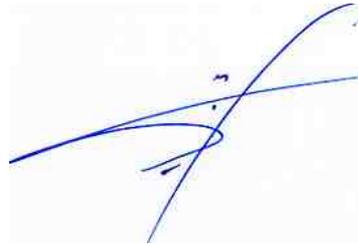
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4261	Subventions aux associations pour la protection de l'enfance	350 000,00 €	350 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL